



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°47

Date de Publication
14 AVR. 2022
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
14 AVR. 2022
Date de la convocation
22 mars 2022

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme LABI-MALAKIAN à Mme le Maire
Mme LOVERA à Mme Patricia HATEMIAN-SOLARI
Mme VAUTRIN à Mme LAFAYSSE
M. MORTELETTE à Mme MATEO
M MAS-FRAISSINET à M. FAVIER

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire

Objet : Personnel communal. Service Sports et vie associative. Création de deux emplois d'animateurs sportifs non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

A la demande de Madame le Maire, madame MATEO expose à ses collègues que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité lié à la saison estivale, il est nécessaire de créer 2 emplois d'animateurs sportifs à temps non complet sur le grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, dont les missions sont les suivantes :

- Encadrement des activités sportives des différentes sections du service des sports (multisports/sports et loisirs/réveil musculaire/sports vacances)

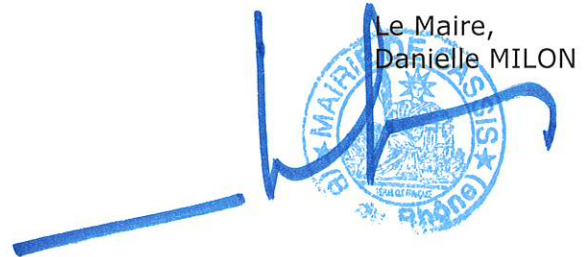
Les agents recrutés seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint territorial d'animation conformément au planning déterminé par le responsable du service sports et vie associative en fonction des besoins.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la création des deux postes non permanents telle que mentionnée ci-dessus et d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 29 mars 2022.

Le Maire,
Danielle MILON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CASSIS' and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' around a central emblem. The signature is a stylized, cursive 'DM'.